

---

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

---

*Le budget primitif est un budget prévisionnel sur la base duquel les dépenses et recettes sont actées et par conséquent autorisées par le conseil municipal.*

*Il peut être voté jusqu'au 15 avril. Toutefois, au nom de la règle impérative de l'annualité du budget, le vote porte sur un budget considérant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.*

*Ce décalage du vote nuit à la transparence de la gestion municipale et à sa compréhension.*

*C'est pourquoi depuis 2020, nous soumettons le vote du budget en janvier, avec une actualisation après 6 mois d'exercice par un budget supplémentaire, comme les règles budgétaires l'imposent.*

***Ainsi, cette année encore nous avons scrupuleusement respecté l'exécution du budget tel qu'il a été voté en Conseil municipal, excepté les 2 décisions modificatives imposées par des mesures imprévisibles de l'Etat ayant un impact sur le budget des collectivités.***

*Le présent rapport a été présenté, comme les précédents à la commission extramunicipale « Budget et évaluation de l'action municipale ».*

*Après le débat en Conseil municipal, ce rapport sera publié pour être accessible à tous les pontois, comme le stipule la loi.*

## **Déroulement réglementaire des débats**

*(Article L2312-1 du code des collectivités territoriales et règlement intérieur de la ville de Pons voté le 27 mai 2020)*

*L'Adjointe au Budget présente le rapport.*

*Les Présidents de commissions qui le souhaitent interviennent.*

*Le Maire donne la parole au représentant de la liste d'opposition.*

*Il clôt le débat après avoir éventuellement demandé à ses adjoints d'apporter des précisions complémentaires pour la bonne compréhension du rapport.*

*Une délibération est soumise aux voix pour prendre acte de la tenue de ce débat.*

# Table des matières

Table des matières.....	2
Contexte économique et social .....	3
Contexte national et international.....	3
Le cadre d'administration des collectivités territoriales .....	4
La situation locale .....	7
Bilan de l'exercice 2022 du budget de la ville de Pons.....	10
L'exercice comptable .....	10
La dette.....	12
Les budgets annexes.....	14
Budget Maison de santé .....	14
Budget Camping .....	14
Budget Cinéma.....	15
Budget Lotissement d'Aquitaine .....	16
Budget Photovoltaïque .....	16
L'évaluation de l'action municipale .....	18
et les orientations pour l'avenir .....	18
Le budget.....	18
La participation des nos concitoyens au processus de décision (démocratie participative) .....	18
Entretenir nos villages et quartiers .....	19
Gérer en éco-responsabilité.....	20
Animer la ville pour les pontois et les visiteurs .....	22
Créer une dynamique d'activités et de commerces.....	23
Entretenir et valoriser notre patrimoine .....	23
Entraide et solidarité .....	24
Aménager les entrées de ville .....	25
Les hypothèses pour le budget prévisionnel 2023 .....	26
Les recettes.....	26
Les dépenses .....	26

# Contexte économique et social

## Contexte national et international

A chaque rapport d'orientations budgétaires son contexte... mouvementé. Il y a un an, nous faisons le constat que les économistes avaient dû mal à s'accorder sur les perspectives nationales et internationales.

Citons pour exemple 2021 la Banque de France qui estimait, que la poussée de l'inflation en 2021 n'était que temporaire en France et dans la zone euro, et tablait sur un retour de l'inflation en dessous de 2% dans le courant de 2022, et un recul des prix de l'énergie à partir du 2e trimestre 2022.

Les événements internationaux n'auront pas permis de constater qui aurait eu raison, à périmètre constant. Mais aujourd'hui les experts sont unanimes pour expliquer... que personne ne peut connaître la suite !

De ce fait, nous ne vous abreuverons pas d'analyses toutes plus hypothétiques les unes que les autres.

### *Contexte économique mondial*

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques l'économie mondiale devrait éviter une récession l'an prochain. La grave crise énergétique devrait néanmoins conduire à un net ralentissement, l'Europe étant la région la plus durement touchée, selon ses dernières prévisions, avec un ralentissement de 0,5% en 2023 contre 3,3% attendu cette année, avant un retour à 1,4% en 2024. La France devrait pour sa part conserver une croissance de 0,6% l'an prochain selon l'OCDE, le FMI tablant sur 0.75%.

Toujours selon l'OCDE, la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial doit ralentir à 2,2% en 2023 contre 3,1% cette année avant d'accélérer à 2,7% en 2024.

### *Situation de la France*

Déjà mal en point depuis des années, la balance commerciale française a subi les conséquences de la pandémie et de la flambée des prix de l'énergie depuis le début de la guerre en Ukraine.

Le déficit commercial sur les biens devrait franchir cette année la barre symbolique et historique des 100 milliards d'euros, après avoir déjà battu des records en 2021 avec 84,7 milliards d'euros de déficit. Déjà 2021 avait enregistré un nombre record d'entreprises exportatrices mais un montant inégalé de déficit de la balance commerciale.

Après plusieurs mois de résistance, l'économie française s'est repliée en novembre pour la première fois depuis février 2021 (données S&P Global). Le secteur de services qui soutenait la croissance de l'activité globale s'est affaibli, alors que le secteur manufacturier français se trouve en zone de contraction depuis le début du deuxième semestre 2022.

Alors que le ressaut économique de 2021 avait créé de fortes tensions pour l'approvisionnement en matières premières, le déclenchement de la guerre en Ukraine a encore renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz.

Pourtant le taux de chômage est ressorti à un taux relativement bas de 7,4 % au 2e trimestre 2022, inférieur de 0,8 point à son niveau de fin 2019. Les salaires ont commencé à accélérer dans le secteur privé, avec une augmentation de 3,0 % sur un an au 2e trimestre, en grande partie en raison de la revalorisation du Smic.

Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France (5,8 % sur un an en août contre 9,1 % en zone euro). Toutefois son impact reste important, sur le pouvoir d'achat, sur les capacités d'investissements, et bien entendu sur le moral des ménages et des investisseurs.

## Le cadre d'administration des collectivités territoriales

### 2022, des contraintes pour contenir les budgets

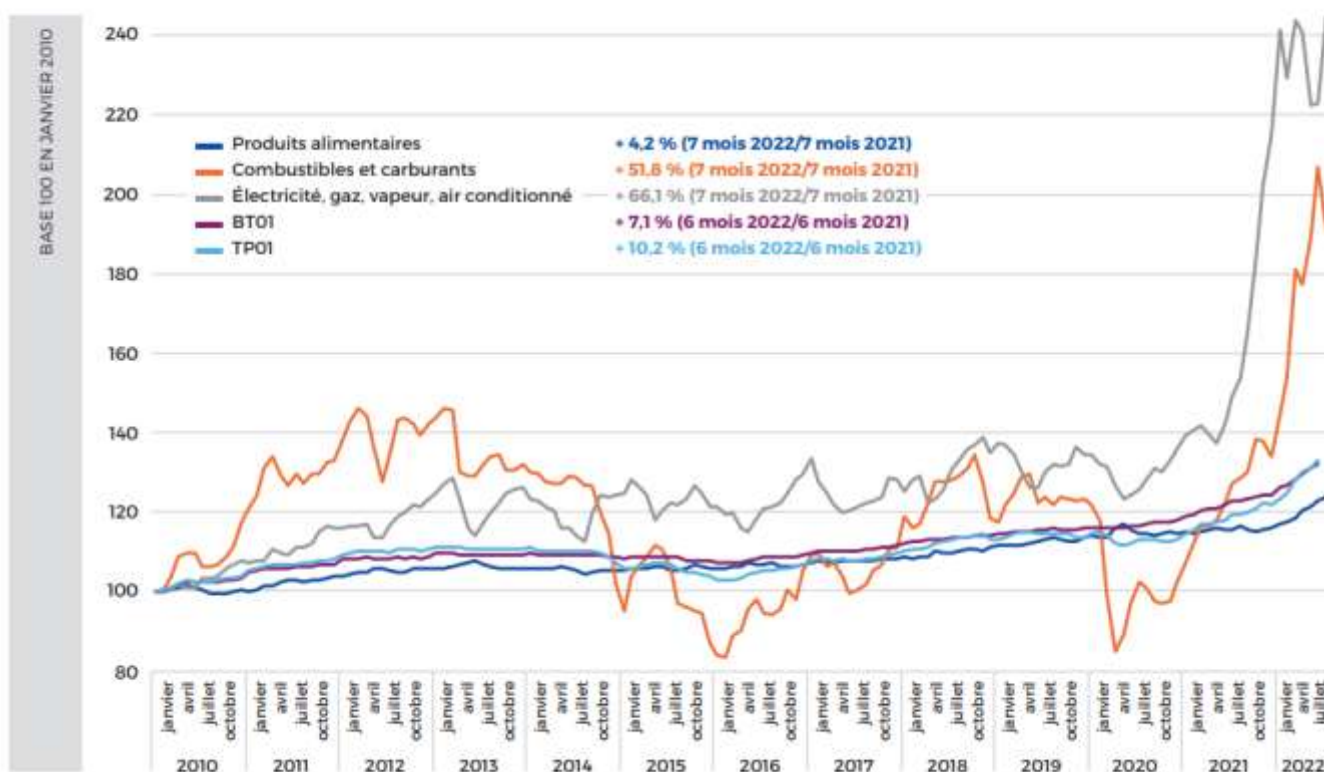
Avec une croissance estimée de 4,9 % (5,3 % si aucunes restrictions n'étaient mises en œuvre), les dépenses de fonctionnement enregistrent leur plus fort taux d'évolution depuis près de 15 ans. Il faut remonter aux années 2007-2008 pour observer des taux similaires, années qui correspondaient à la montée en puissance des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités.

Cette hausse est, pour l'essentiel, à relier à la forte inflation de 2022. Les charges à caractère général des collectivités locales (54,1 milliards d'euros), de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le premier poste touché par la hausse des prix. Elles progresseraient de 11,6 %, soit plus que l'inflation anticipée (+ 5,8 %).

Les dépenses de personnel intègrent plusieurs décisions gouvernementales (revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022, revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, alignement du traitement minimum sur le Smic, amélioration du début de carrière des agents de catégorie B ou encore reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat). La masse salariale progresse ainsi de 4,1 %.

### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee.

Conséquence de dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les recettes, l'épargne brute se contracte avec un repli estimé de 4,4 %.

Les investissements sont financés par tiers : 1/3 recettes perçues (subventions), 1/3 épargne de la commune, 1/3 emprunt (donnés Banque Postale).

### 2023 - Trouver les moyens des indispensables transitions

Pour cet exercice, l'inflation est attendue encore en progression (+ 4,7 %) mais surtout la revalorisation de nombreux contrats (prestations de services, achat d'électricité et de gaz, ...), ou des contributions à d'autres organismes (établissements d'enseignement, CCAS, SDIS, associations...) paraît difficilement évitable. De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022.

En %	2021	2022	2023
Croissance du PIB réel	6,8	2,6	0,5
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,1	5,8	4,7
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,9	7,3	7,6

Les dernières prévisions de la Banque de France font état d'une inflation qui pourrait atteindre 5,8 % sur l'année 2022 (cf. page 2). Cette hausse des prix pourrait même s'avérer plus importante pour les communes, selon la Banque postale, compte tenu de la spécificité de leurs budgets. En effet, la hausse des prix joue sur les budgets locaux de façon directe, les achats en fonctionnement ou en investissement reviennent plus cher aujourd'hui qu'il y a un an pour un volume équivalent. L'exemple le plus marquant est sans doute les dépenses énergétiques (encadré ci-dessus). Les dépenses énergétiques affichent des montants moyens de 48 euros par habitant pour les communes (entre 3500 habitante et 30000 habitants), niveau qui délivre le plus de services publics en direct et gère le plus d'équipements de proximité, notamment pour assumer leur fonction de centralité. Pour les fonctions plus ciblées, la culture, le sport et la jeunesse représentent à eux trois 18 % des dépenses, l'enseignement 17 % (dont 9 % pour celui du 1er degré), l'environnement (7 %) et l'éclairage public (13 %). Les services généraux consomment globalement 31% de la dépense énergétique.

La masse salariale des collectivités locales est un autre exemple de conséquence de l'inflation : décisions de l'Etat de revaloriser les salaires, comme vu précédemment.

### *Les données de la loi de finances pour 2023*

En 2023, les taxes foncières devraient bénéficier d'une revalorisation forfaitaire des bases particulièrement élevée sauf modification juridique, car calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé qui sera constatée en novembre 2022 (d'août 2021 à août 2022, cette évolution est de 6,5 %).

En revanche, les DMTO (droits de mutation), dont la croissance se maintient depuis 2014, pourraient enregistrer un revirement de tendance, influencé par un marché immobilier qui pourrait ralentir localement en lien notamment avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions exigées pour les emprunteurs.

Le Parlement a voté en loi de finances rectificative de juillet 2022 un dispositif de compensation pour atténuer les effets, dans les communes et groupements, de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, ainsi que de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Un montant de 430 millions d'euros a été budgété pour un versement prévu en 2023. Il est impossible de savoir ce qu'il en sera pour Pons, compte tenu de la complexité des critères (la DGFIP elle-même n'a pas d'information sur le sujet).

Parmi les autres dispositions on note le report d'un an de la revalorisation forfaitaire des bases des locaux professionnels, et une progression des concours financiers liée à la dynamique de TVA des régions et du niveau élevé de FCTVA.

L'année 2023 sera marquée par l'extinction progressive de la plupart des dotations exceptionnelles liées à la crise de 2020 (- 320 millions d'euros). Cependant les concours financiers progressent de 1,1 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale de 2022 en raison de :

- La dynamique de la TVA des régions suite à la suppression de leur Dotation globale de fonctionnement - DGF (+ 412 millions),
- Au niveau élevé du Fonds de compensation de la TVA - FCTVA (+ 200 millions).
- Une stabilisation globale de la DGF et un renforcement de la péréquation.
- Le soutien à l'investissement local : la loi de finances 2023 stabilise les montants des différentes dotations, DSIL de droit commun, DETR, DSID et DPV et acte l'extinction de la DSIL exceptionnelle. Il met en place un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires qui devrait être doté d'1,5 milliards d'euros d'argent frais.
- La perte des recettes induite par la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.
- CVAE sera compensée dès le 1er janvier 2023.

## Conclusions

Un soutien plus affirmé aux services publics locaux aurait été souhaitable via l'indexation de la DGF sur l'inflation. Alors que les communes constituent l'échelon le plus adapté aux changements nécessaires pour faire face aux enjeux mondiaux, elles devraient subir une baisse importante de leur épargne brute (- 11,3 %).

Il faut souhaiter que l'Etat soutienne l'investissement local, via les projets des communes, afin de soutenir indirectement l'économie locale et ses entreprises, et de permettre les transitions attendues pour des territoires résilients.

Par ailleurs l'Etat ne saurait continuer d'imposer, en cours d'exercice budgétaire, des hausses de dépenses obligatoires. Pour fondées qu'elles soient, comme la hausse de l'indice de la fonction publique face à l'inflation, elles doivent être décidées dans le calendrier budgétaire des collectivités et avec les élus locaux. A défaut, comme nous l'avons connu cette année, ce sont les collectivités qui sont fragilisées car elles ne disposent quasiment plus de recettes dynamiques. C'est là une conséquence de la réforme de la fiscalité : la compensation étant calculée avec la même année de référence, la recette n'évolue pas en fonction des hausses de population et donc des besoins.

# La situation locale

## Emplois et activités

La situation de l'emploi local, comme au niveau national, s'est embellie et s'est donc traduit par une nette baisse du nombre de demandeurs d'emplois (-11.4%). Les recrutements ont augmenté de 27.2% sur un an et représentent 12% des recrutements en Haute-Saintonge, témoignant de la dynamique économique sur la ville de Pons.

L'intérim représente 41.5% de la totalité des recrutements.

Catégories ABC - Septembre 2022

### LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Commune - Pons

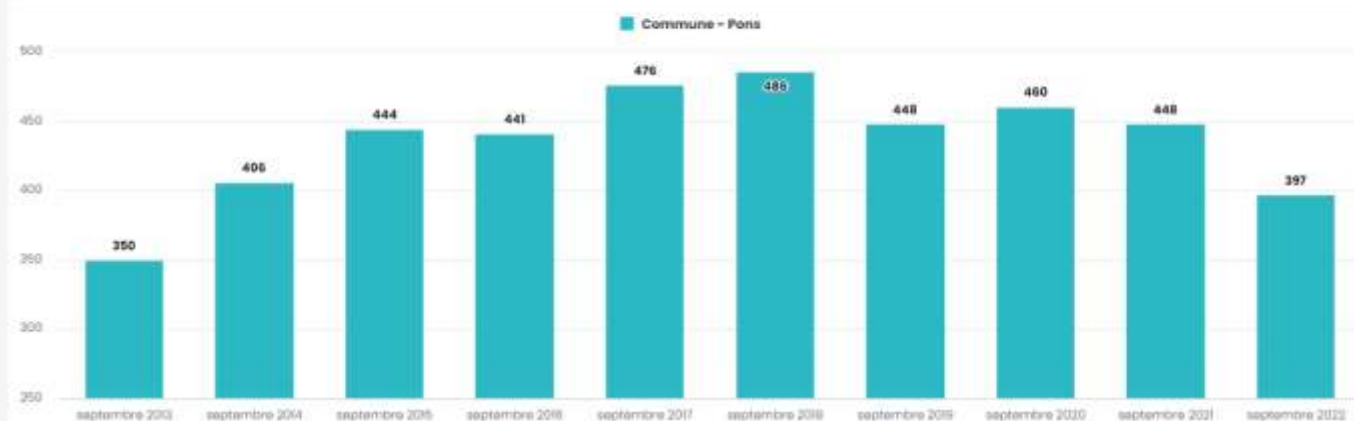


Part de la commune  
dans l'epci

EPCI - CC de la Haute-Saintonge



### Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC sur les 10 dernières années



Cumul d'octobre 2021 à septembre 2022

### LES RECRUTEMENTS (HORS INTÉRIM)

Les données affichées concernent uniquement les recrutements hors intérim.

Sur ce territoire, 4 954 recrutements ont été réalisés (y compris en intérim). L'intérim représente 41,5% de l'ensemble des recrutements.

Commune - Pons



Part de la commune  
dans l'epci

EPCI - CC de la Haute-Saintonge



## Evolution à 2020 des créations d'entreprises du secteur marchand hors agriculture :

L'explosion du nombre de création d'entreprises individuelles a été stoppée en 2020, du fait de la pandémie, mais la courbe des créations totales reste très dynamique (48 entreprises créées en 2021). Les chiffres 2022 ne sont pas encore sortis.



Comme le constat national, la situation économique pontoise est portée par les services.

### DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2021

	Ensemble	%
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	8	14,5
Construction	3	5,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	12	21,8
Information et communication	2	3,6
Activités financières et d'assurance	2	3,6
Activités immobilières	4	7,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	14,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7	12,7
Autres activités de services	9	16,4

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

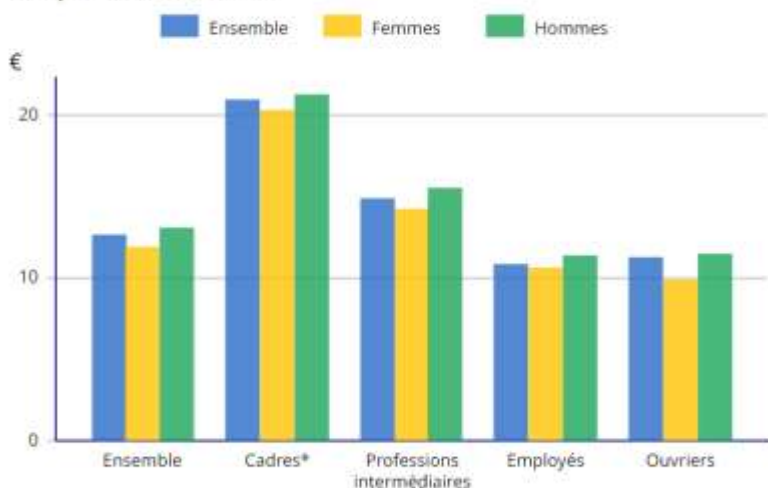


## Situation sociale

Le salaire net horaire moyen est de 12.7 euros, 14.7% en Nouvelle-Aquitaine.

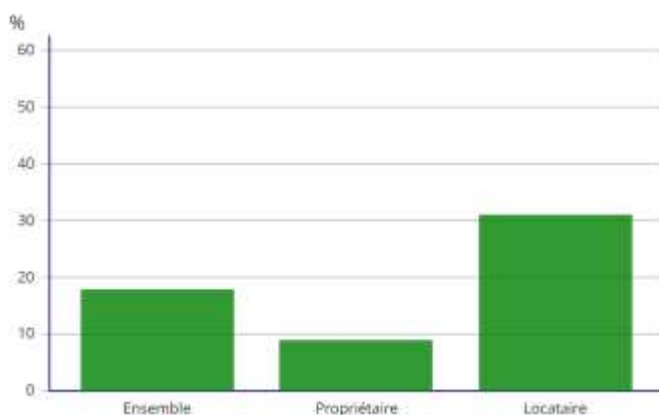
Les différences hommes/femmes sont quasiment identiques quelles que soient les catégories d'emplois. Graphique INSEE ci-contre.

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2020



Le taux de pauvreté est élevé 18% (taux 2019). L'activité des restos du coeur et de la banque alimentaire est primordiale : ce sont 185 familles qui ont recours à l'aide alimentaire. La pauvreté touche également des propriétaires occupants de leur logement.

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2019



# Bilan de l'exercice 2022 du budget de la ville de Pons

## L'exercice comptable

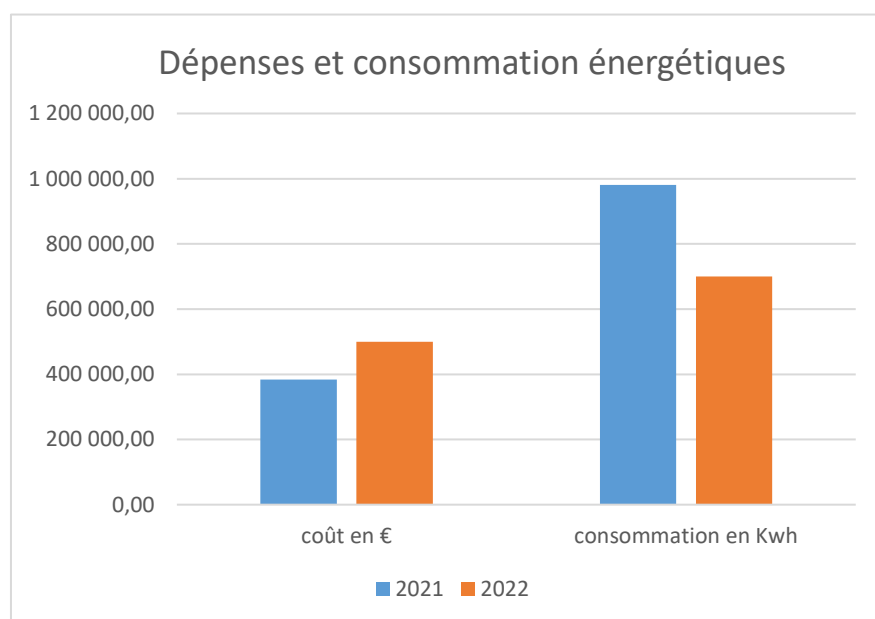
Pons, comme les autres communes (cf chapitre sur la situation des communes) a subi les hausses de dépenses liées directement ou indirectement à l'inflation :

+5.3% : hausse des dépenses de fonctionnement, dont la hausse de 30% des dépenses énergétiques

Dépenses énergétiques	2021	2022*	Evolution 2021/2019		Evolution *2022/2021	
			€	%	€	%
Coût en €	383 882,73	500 000,00	-26 388,82	-6,87	116 117,27	30,25
Conso totale en Kwh	981 019	700 103				

\*estimé car l'année n'est pas terminée

Représentation graphique de la maîtrise des hausses du coût de l'énergie : nous avons collectivement contribué à réduire la consommation et avons ainsi quasiment compensé la flambée des prix !



Pour compenser ces hausses des coûts nous avons :

- réduit les dépenses énergétiques : -30% de dépenses, soit la compensation de la hausse des coûts !
- contenu la masse salariale. Nous aurions enregistré, à niveau de rémunération constant avec 2021, 0% de hausse de la masse salariale. Avec les décisions gouvernementales évoquées plus haut, le bilan est de : +7.1 % (total de 3 646 000 euros).
- limité le gaspillage alimentaire dans les écoles.

**A noter la livraison de la Maison des Services et des Associations dans ce contexte inflationniste : dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.**

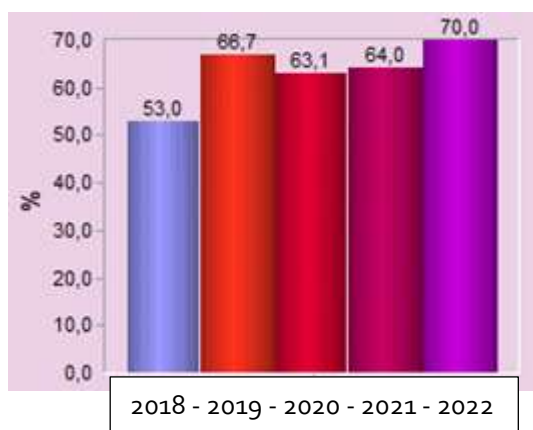
## Le résultat prévisionnel

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	-108 818,25	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1		Report excédentaire n-1	1 336 625,63
Dépenses de l'exercice	3 239 032,04	Dépenses de l'exercice	6 510 199,44
Recettes de l'exercice	2 895 062,84	Recettes de l'exercice	6 625 780,15
Résultat de l'exercice	-343 969,20	Résultat de l'exercice	115 580,71
Résultat cumulé de la section	-452 787,45	Résultat cumulé de la section	1 452 206,34
Restes à réaliser dépenses	1 518 448,50	Affectation à l'investissement	-473 814,47
restes à réaliser Recettes	1 497 421,48	Complément d'affectation :	
Besoin de financement	-473 814,47	total à affecter	-473 814,47
Prélèvement à effectuer	473 814,47	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	978 391,87

Estimation au 02/12/2022

Conséquence de la hausse des prix :  
Nous enregistrons un écart de 350 000 euros entre le résultat 2021 et le résultat 2022.

Part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement :



La masse salariale 2022 est de 3 646 000 euros.

Comme évoqué plus haut nous subissons les effets indirects de l'inflation, avec la décision du gouvernement d'augmenter la valeur du point de rémunération de la fonction publique pour compenser la hausse des prix. En revanche, la différence avec la situation de 2018 n'est pas liée à une masse plus réduite que maintenant, mais à des montants de dépenses réelles tellement élevés que la part de la masse salariale apparaissait plus faible dans le volume.

## Les recettes de fonctionnement

Nous avons enregistré des recettes de fonctionnement non estimées à cette hauteur issues principalement de :

- La ferme communale : 5 200 euros (ventes) non prévues
- Piscine : 13 930 euros (+3 900 euros d'entrées par rapport aux prévisions)
- Droits de mutation : 140 000 euros (+ 70 000 euros), démontrant la vitalité du marché immobilier
- Dotation de solidarité rurale : 303 428 euros (+ 23 000 euros)

A noter également les bons résultats du multi-accueil et des entrées au donjon, à la hauteur de nos prévisions.

A contrario, nous avons enregistré une nouvelle baisse de la dotation générale de fonctionnement de 17 000 euros.

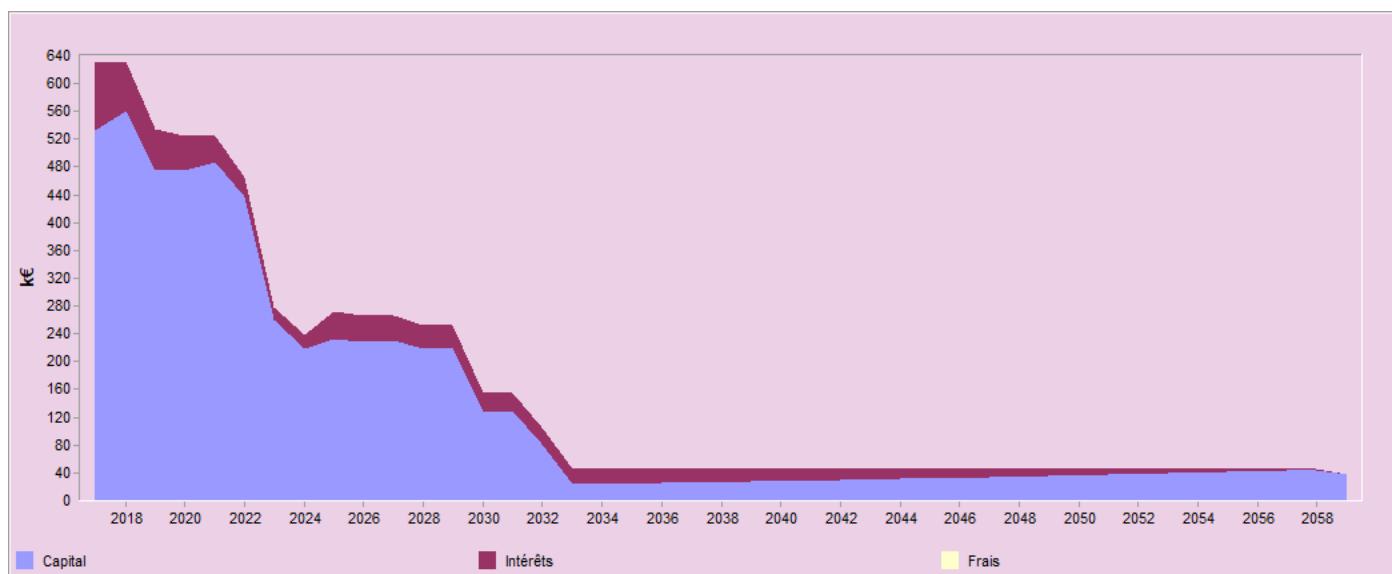
## La dette

Tableau à jour des remboursements des annuités :

<b>Evolution des remboursements par année</b>				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2017	532 087,25	97 008,71	0,00	629 095,96
2018	560 915,55	70 420,14	0,00	631 335,69
2019	475 615,06	58 899,72	0,00	534 514,78
2020	475 274,50	48 838,98	0,00	524 113,48
2021	486 871,93	38 144,72	0,00	525 016,65
2022	437 434,99	27 545,59	0,00	464 980,58
2023	259 433,24	18 296,97	0,00	277 730,21
2024	218 499,53	19 923,50	0,00	238 423,03
2025	231 769,22	40 419,54	0,00	272 188,76
2026	228 875,79	37 862,56	0,00	266 738,35
2027	231 468,46	35 269,89	0,00	266 738,35
2028	218 847,31	32 640,92	0,00	251 488,23
2029	221 513,02	29 975,20	0,00	251 488,22
2030	127 606,63	27 636,79	0,00	155 243,42
2031	129 369,07	25 874,35	0,00	155 243,42
2032	81 179,16	24 245,98	0,00	105 425,14
2033 à 2058	23 260,45	23 159,81	0,00	46 420,26
2059	37 110,19	968,83	0,00	38 079,02

Le tableau ci-contre intègre également nos encours avec le syndicat d'électrification (SDEER) lequel permet aux communes de payer sans frais leur restant à charge sur les 5 années qui suivent l'année de réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public. Cet échelonnement est accordé sans versement d'intérêts.

## Evolution du remboursement des emprunts



Après 3 années d'efforts pour rétablir la situation de l'endettement, nous pouvons avoir de nouveau recours à l'emprunt. Les taux sont encore bas, et optimisés dans le cadre du dispositif Petites villes de Demain, il est important d'emprunter maintenant.

Nous avons contracté des emprunts (il sont intégrés dans le graphique et le tableau ci-dessus) pour les travaux de réhabilitation énergétique des écoles, ainsi que pour les travaux de la Chapelle Saint Gilles.

Pour les prochains emprunts envisagés, les nouvelles annuités seront couvertes par de nouvelles recettes : extension du réseau de chauffage urbain, projets de photovoltaïque en autoconsommation et extension de la maison de santé. L'exception sera le Château, pour lequel nous devons chercher un maximum de subvention et de mécènes, afin de ne pas peser trop conséquemment sur l'endettement de la commune.

## Les budgets annexes

### Budget Maison de santé

Les loyers ayant été encaissés normalement, pas d'événement marquant pour ce budget. A noter toutefois que des demandes de professionnels de santé nous amènent à étudier la réalisation d'une extension de la maison de santé.

Le nouveau projet de santé intégrant cette éventuelle offre complémentaire est à l'étude.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	0,00	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1	6 813,85	Report excédentaire n-1	5 371,11
Dépenses de l'exercice	59 616,16	Dépenses de l'exercice	66 737,41
Recettes de l'exercice	27 650,00	Recettes de l'exercice	72 666,56
Résultat de l'exercice	-31 966,16	Résultat de l'exercice	5 929,15
Résultat cumulé de la section (001)	-25 152,31	Résultat cumulé de la section (002)	11 300,26
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	
restes à réaliser Recettes (FEADER)	40 000,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	0,00	total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	11 300,26

#### **MAISON DE SANTE 2022**

#### **AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS**

**estimation au 02/12/2022**

### Budget Camping

S'agissant d'une délégation de service public, l'activité du camping sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission adhoc.

Nous avons assumé les charges du propriétaire avec des travaux à hauteur de 1566 euros et avons émis le titre pour percevoir la redevance du délégataire de 6000 euros.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	0,00	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1	643,00	Report excédentaire n-1	659,89
Dépenses de l'exercice	1 566,72	Dépenses de l'exercice	8 403,13
Recettes de l'exercice	1 388,46	Recettes de l'exercice	10 042,74
Résultat de l'exercice	-178,26	Résultat de l'exercice	1 639,61
Résultat cumulé de la section (001)	464,74	Résultat cumulé de la section (002)	2 299,50
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement		total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	

#### **CAMPING 2022**

#### **AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS**

**estimation au 02/12/2022**

## Budget Cinéma

La fréquentation du cinéma de Pons devrait avoisiner la fréquentation d'avant-covid, ce qui est une performance au regard de la baisse de fréquentation au niveau national.

Nous avons lancé l'étude pour réaménager le hall extérieur, travaux qui interviendront en 2023, après notification des subventions.

Le budget d'investissement nous permettra en 2023 de réaliser les travaux nécessaires pour la qualité de la diffusion.

	janv	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aout	sep	oct	nov	dec	TT *
2016 nbr spect	983	901	1134	703	836	649	616	861	327	694	1433	1480	10617
2016 montant €	4 635,80 €	4 675,00 €	5 571,50 €	3 643,00 €	3 858,40 €	3 171,50 €	3 305,20 €	4 546,70 €	1 789,90 €	3 919,90 €	7 024,10 €	6 135,40 €	52 276,40 €
2017 nbr spect	555	1155	830	717	901	519	610	970	343	744	999	2172	10515
2017 montant €	2 495,30 €	5 815,50 €	4 329,00 €	3 451,70 €	4 103,00 €	2 457,20 €	3 251,70 €	5 262,00 €	1 877,60 €	4 175,90 €	5 478,80 €	8 525,40 €	51 223,10 €
2018 nbr spect	975	1473	1002	832	1039	312	458	184 *	283	611	890	2085	9960
2018 montant €	5 118,70 €	7 539,70 €	4 237,50 €	4 728,50 €	4 669,50 €	1 756,10 €	2 407,40 €	1 032,00 €	1 586,30 €	3 345,40 €	4 262,10 €	8 603,80 €	49 287,00 €
2019 nbr spect	1110	1166	976	959	665	445	608	659	267	774	1130	1857	10616
2019 montant €	4 311,10 €	5 718,10 €	4 388,50 €	4 463,50 €	3 098,50 €	2 469,30 €	3 055,90 €	3 534,90 €	1 486,10 €	4 508,30 €	5 089,50 €	8 121,50 €	50 245,20 €
2020 nbr spect	750	1157	415	0	0	0	265	153	279	546	70	0	3635
2020 montant €	3 383,30 €	4 840,80 €	2 084,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 538,10 €	846,50 €	1 644,50 €	3 076,30 €	368,80 €	0,00 €	17 783,00 €
2021 nbr spect	0	0	0	0	260	443	451	391	314	392	1748	1280	5279
2021 montant €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 517,10 €	2 534,60 €	2 386,50 €	2 236,00 €	1 743,60 €	2 358,90 €	7 271,20 €	6 060,40 €	26 108,30 €
2022 nbr spect	454	690	985	1199	616	380	537	624	378	1119	0	0	6982
2022 montant €	2 535,50 €	3 516,50 €	5 115,00 €	4 873,60 €	3 157,50 €	2 147,00 €	2 747,00 €	3 398,60 €	2 162,00 €	4 992,50 €	0,00 €	0,00 €	34 645,20 €

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	0,00	Report déficitaire n-1	0,00
Report excédentaire n-1	74 907,47	Report excédentaire n-1	18 267,07
Dépenses de l'exercice	49 875,53	Dépenses de l'exercice	93 827,76
Recettes de l'exercice	51 435,87	Recettes de l'exercice	104 071,67
Résultat de l'exercice	1 560,34	Résultat de l'exercice	10 243,91
Résultat cumulé de la section (001)	76 467,81	Résultat cumulé de la section (002)	28 510,98
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement		total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	<b>Reprise n+1 en fonctionnement (002)</b>	<b>28 510,98</b>

### **CINEMA PONS LE VAUBAN 2022**

estimation au 05/12/2022

### **AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS**

## Budget Lotissement d'Aquitaine

Comme indiqué chaque année, ce sera à la fin de la vente de l'ensemble des terrains que nous pourrons faire un bilan de cette opération. Les résultats des budgets annexes de lotissements sont les seuls à pouvoir apparaître en déficit, dans l'attente de la vente des terrains.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	-168 728,14	Report déficitaire n-1	-2 644,71
Report excédentaire n-1	0,00	Report excédentaire n-1	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	Dépenses de l'exercice	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé de la section (001)	-168 728,14	Résultat cumulé de la section (002)	-2 644,71
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoin de financement	-168 728,14	total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	<b>Reprise n+1 en fonctionnement (002)</b>	<b>-2 644,71</b>

### **LOTISSEMENT AQUITAINE 2022**

estimation au 02/12/2022

### **AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS**

## Budget Photovoltaïque

A noter que les excédents de ce budget annexe ne peuvent être réinvestis par la ville qu'au terme de 5 années, c'est à dire à l'issue de l'exercice 2023. Toutefois compte tenu des investissements à venir en photovoltaïque, les recettes doivent être maintenues pour le moment.



SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire n-1	-1 442,81	Report déficitaire n-1	0
Report excédentaire n-1	0	Report excédentaire n-1	5 756,32
Dépenses de l'exercice	35 521,74	Dépenses de l'exercice	10 393,82
Recettes de l'exercice	46 280,81	Recettes de l'exercice	13 485,46
Résultat de l'exercice	10 759,07	Résultat de l'exercice	3 091,64
Résultat cumulé de la section (001)	9 316,26	Résultat cumulé de la section	8 847,96
Restes à réaliser dépenses	0,00	Affectation à l'investissement (1068)	0,00
restes à réaliser Recettes	0,00	Complément d'affectation	
Besoin de financement	0,00	total à affecter	0,00
Prélèvement à effectuer	0,00	Reprise n+1 en fonctionnement (002)	8 847,96

**PHOTOVOLTAÏQUE 2022**

**AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS**

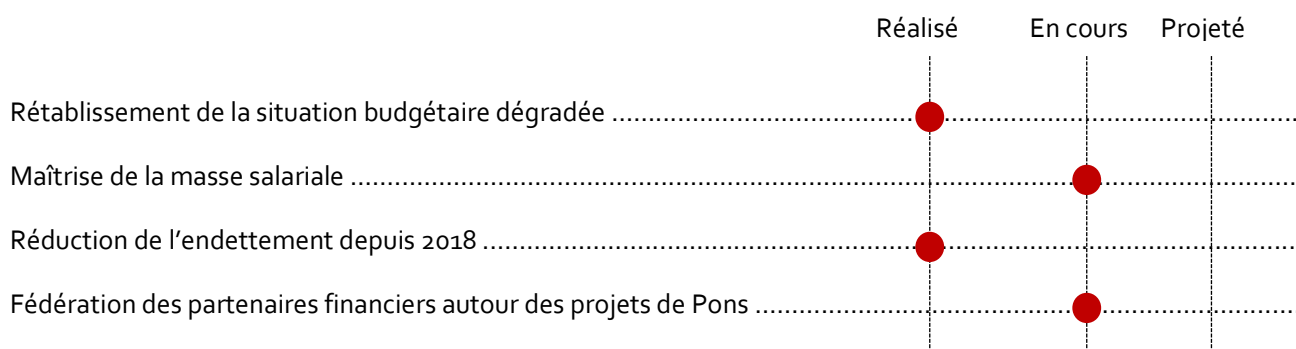
**estimation résultats au 02/12/2022**

# L'évaluation de l'action municipale et les orientations pour l'avenir

*A mi-mandat, il est temps de regarder le chemin parcouru, à partir du programme sur lequel nous avons été élus, avant d'orienter notre action pour les 3 années à venir.*

## Le budget

La situation des ménages de Pons, avec l'inflation et un avenir encore incertain, nous engage à NE PAS AUGMENTER, tant que nous le pourrons, la part communale des IMPOTS.



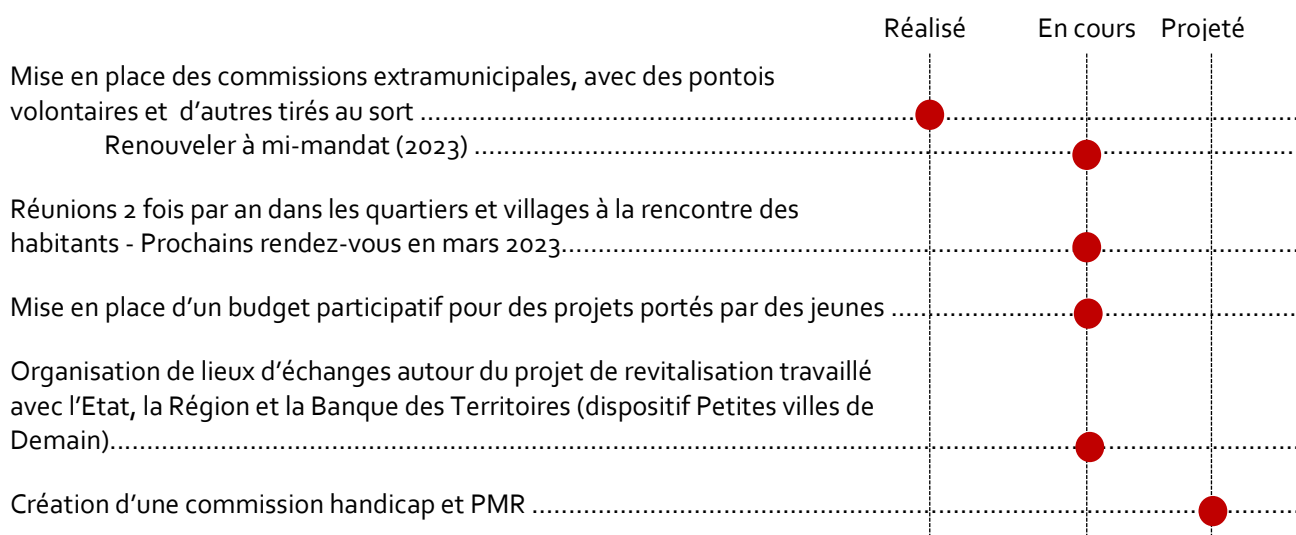
*[[ Il est impératif de poursuivre la maîtrise des coûts de fonctionnement, malgré l'inflation, afin de maintenir une capacité d'autofinancement des travaux à venir. Cette maîtrise passe inévitablement par des investissements relativement lourds, dans l'extension du réseau de chauffage urbain, le déploiement de stations photovoltaïques en autoconsommation et dans l'isolation thermique de nos bâtiments. ]]*

**97** : effectif de la ville de Pons

**28.13%** : proportion d'agents ayant 55 ans et plus.

## La participation de nos concitoyens au processus de décision (démocratie participative)

Les commissions extramunicipales, ont permis l'émergence de projets divers, d'expliquer aux participants le fonctionnement d'une collectivité, de les écouter sur les choix que nous faisons pour la commune.

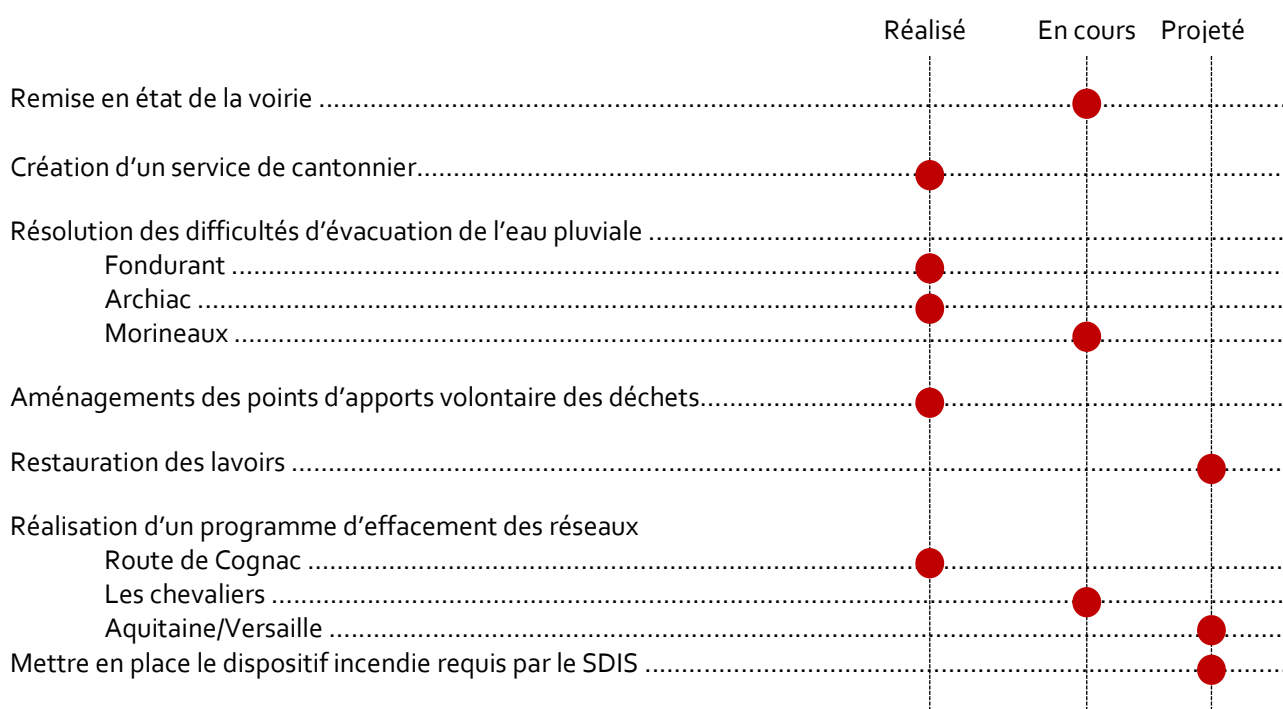


[[ Nous appelons d'ores et déjà aux volontaires pour le renouvellement des commissions extramunicipales 2023 ! Ils peuvent s'inscrire auprès de [k.jolibois@pons-ville.fr](mailto:k.jolibois@pons-ville.fr) ou en appelant à l'accueil de la mairie. ]]

71 réunions déjà organisées dans nos villages et quartiers

60 : réunions de commissions extramunicipales

## Entretien nos villages et quartiers



[[Après un travail en commission Environnement, nous avons mis en place un « permis de végétaliser », qu'il nous faut promouvoir auprès de tous les habitants, dans l'objectif de verdir et fleurir la ville. ]]

570 000 : euros de travaux d'entretien de la voirie hors entrée de ville et hors travaux en régie.

57 : nombre de points d'apport volontaires des déchets pour mailler la commune

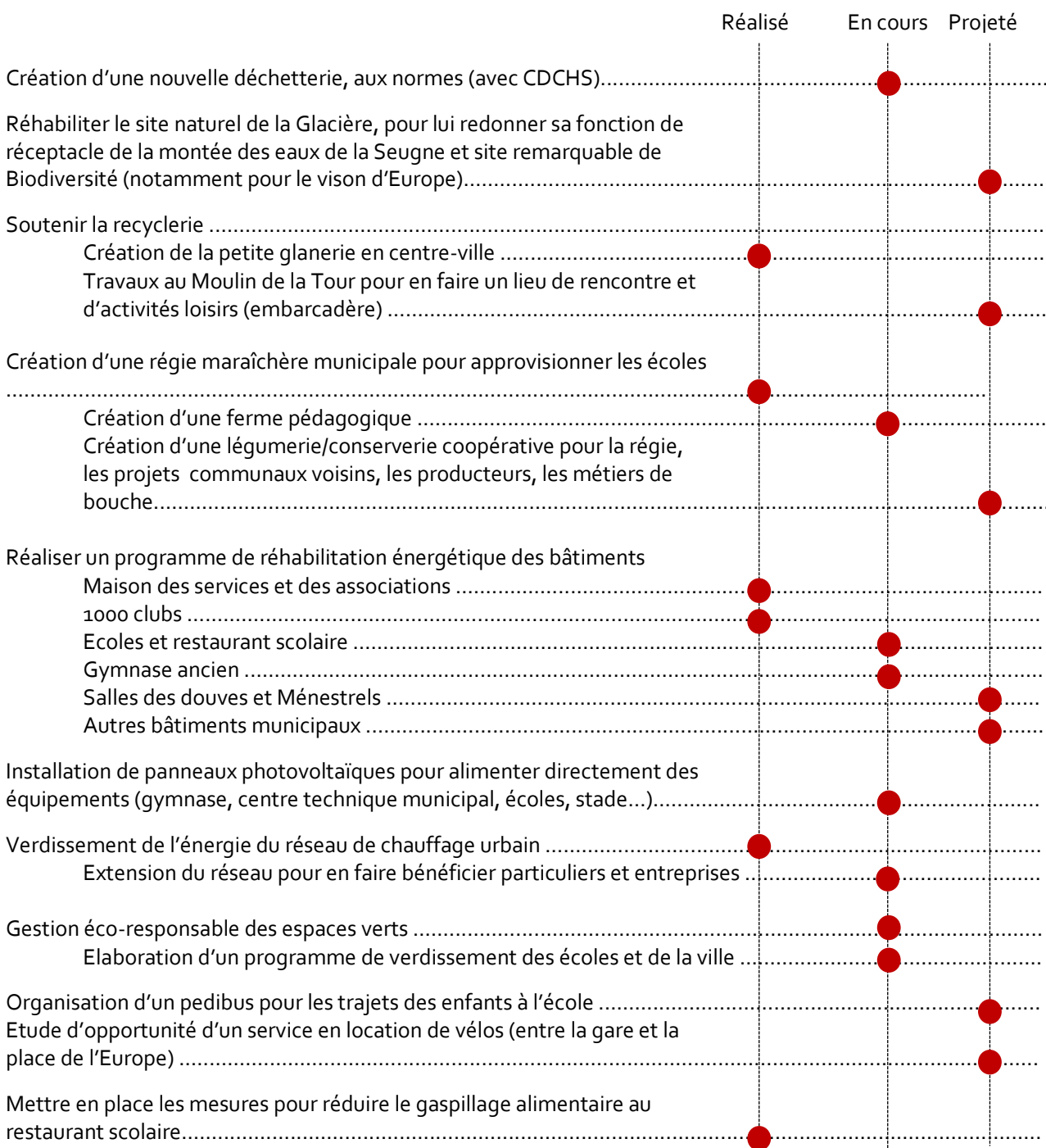
8 : lavoirs à valoriser

Les travaux de voirie et réseaux ont notamment concerné :

Rue Thiers - Rue de fondurant - Rue de la Thibauderie – Rue de Jonzac – Résidence Gordon – Rue la Roulette – Rue des Eparades – Parking Saint Vivien – Voie de liaison Cours Jean Jaures - Rue de la sente – Avenue du Paradis – Rue de la Bichauderie - rue de la Déchetterie - rue Roger Renaud - impasse de Coudenne - Cours Jean Jaurès - rue Delage - rue des peupliers - rue du Puis de Bel-air - Chardon - Chez Pequin - mur de soutènement de Goutrolles - cours Jules Ferry - rue B Gauthier...

## Gérer en éco-responsabilité

Sans action collective, de notre part à tous, le budget énergie passerait, du fait de la nouvelle hausse des tarifs, de 410 270 euros (2019) à 1 300 000 euros en 2023 ! C'est pourquoi nous accélérons les projets que nous avons pour la transition écologique et prenons des mesures complémentaires exceptionnelles dans l'attente d'un retour à des coûts plus réalistes :

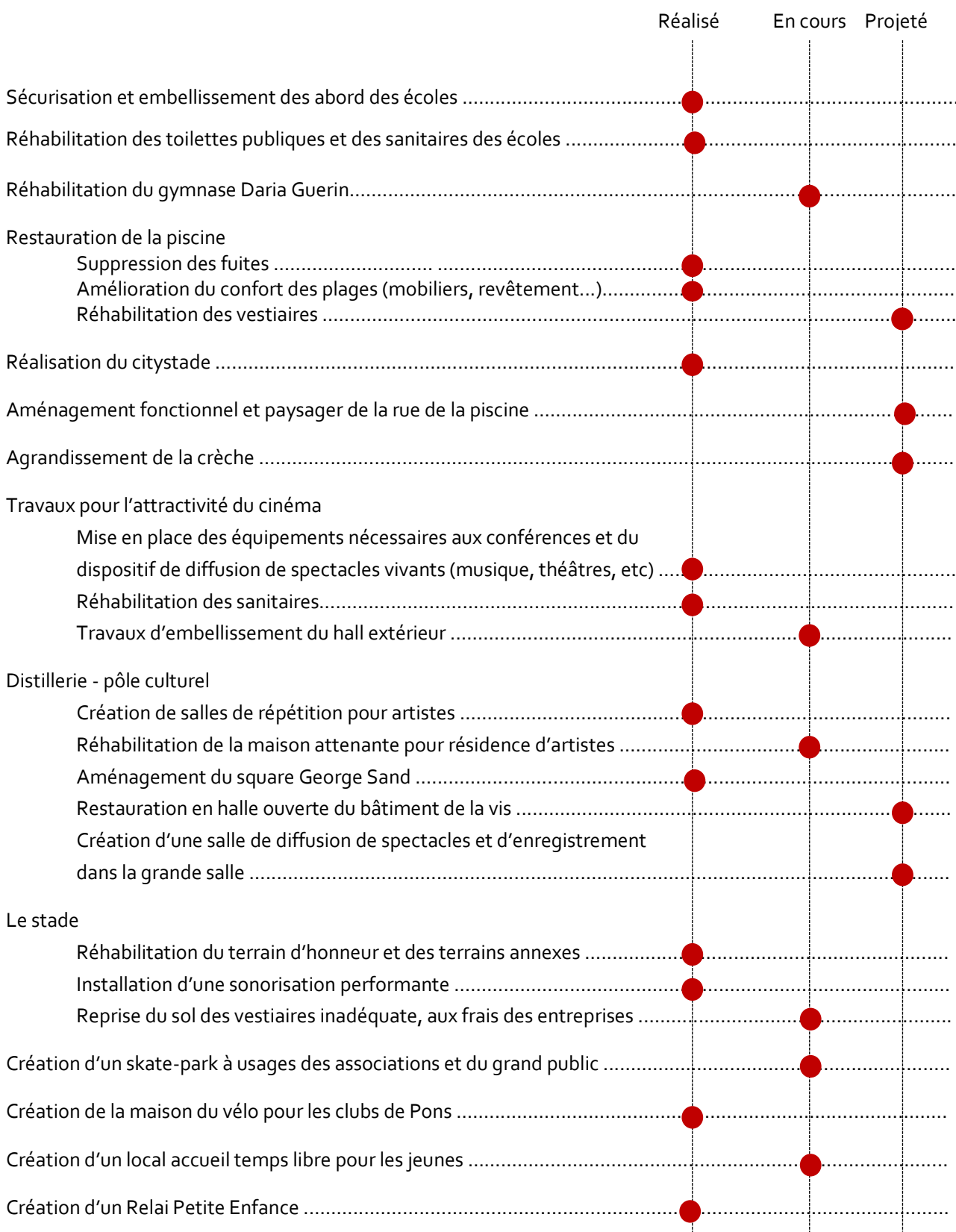


*[[ Nous avons fait connaître Pons par nos réalisations : la ferme communale qui est regardée de près par d'autres communes pour dupliquer l'expérience, la centrale de panneaux solaires pour alimenter le réseau de chauffage urbain... ]]*

**928** : kilos de légumes produits à la ferme municipale maraîchère de Pons entre mars 2022 et septembre 2022

**66** : grammes par élèves et par repas de déchets alimentaires. Une performance très satisfaisante de réduction du gaspillage.

# Doter la ville d'équipements de qualité - pour toutes les générations



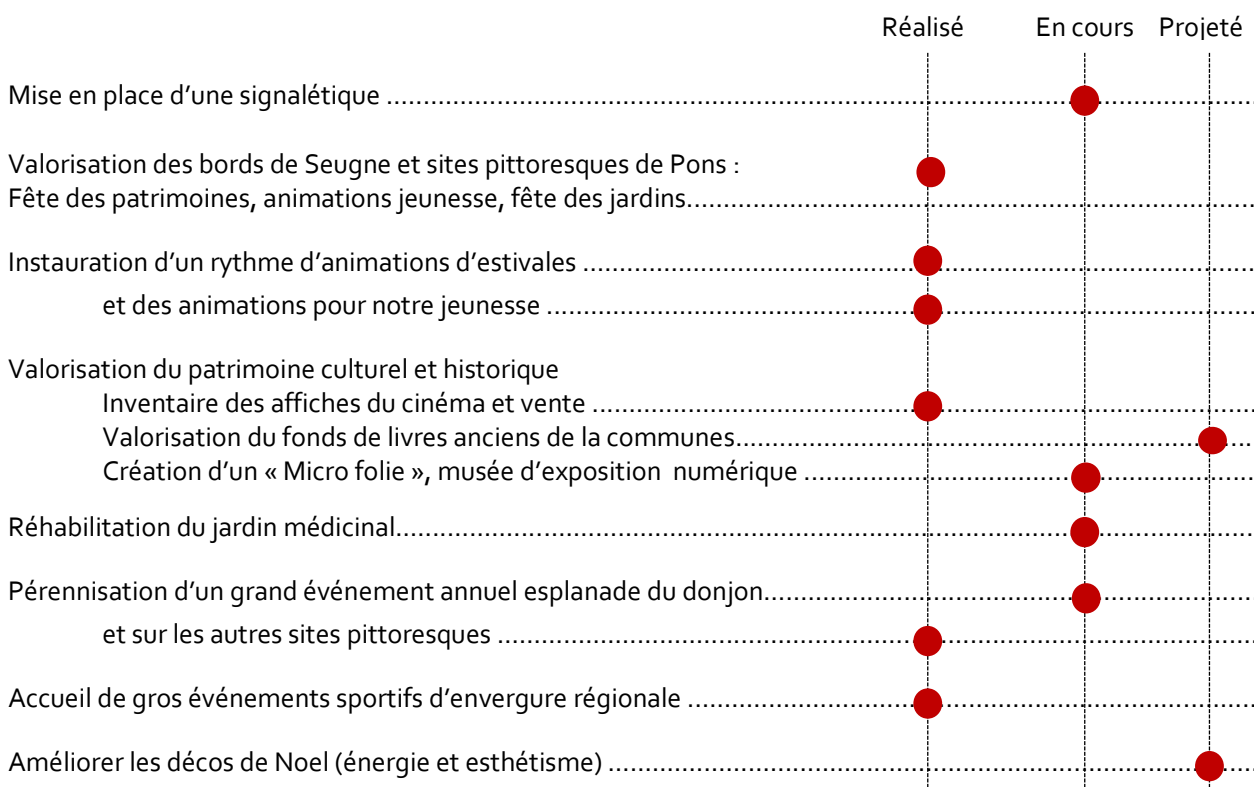
*[[ Le projet d'accueillir de nouveaux professionnels de santé demandent des investissements immobiliers. ce projet est encore à l'étude, en relation avec les professionnels de santé de la maison de santé. ]]*

**4678** : m<sup>3</sup> d'eau économisés par an depuis que nous avons faits les travaux à la piscine (près de 50% d'économie).

**50** : enfants accueillis avec leurs 17 assistant/es maternel/les au relais petite enfance Les P'tits Pata'Pons.

## Animer la ville pour les pontois et les visiteurs

Nous avons augmenté notre capacité à soutenir les associations, compte tenu de leur rôle dans l'animation de la ville. Notre partenariat va au-delà de la participation financière, et se concrétise par exemple par l'intervention d'associations dans les écoles, sur le temps périscolaire, pour sensibiliser les élèves de l'école primaire aux activités sportives et culturelles.



*[[ L'idée avait été émise de renouer avec 2 feux d'artifice chaque été à Pons. Mais la réalité économique et environnementale ne permet pas de l'imaginer à ce stade. En revanche nous proposons au mois d'août, dans le cadre des « Sites en scène » un événement culturel, et un rendez-vous populaire. ]]*

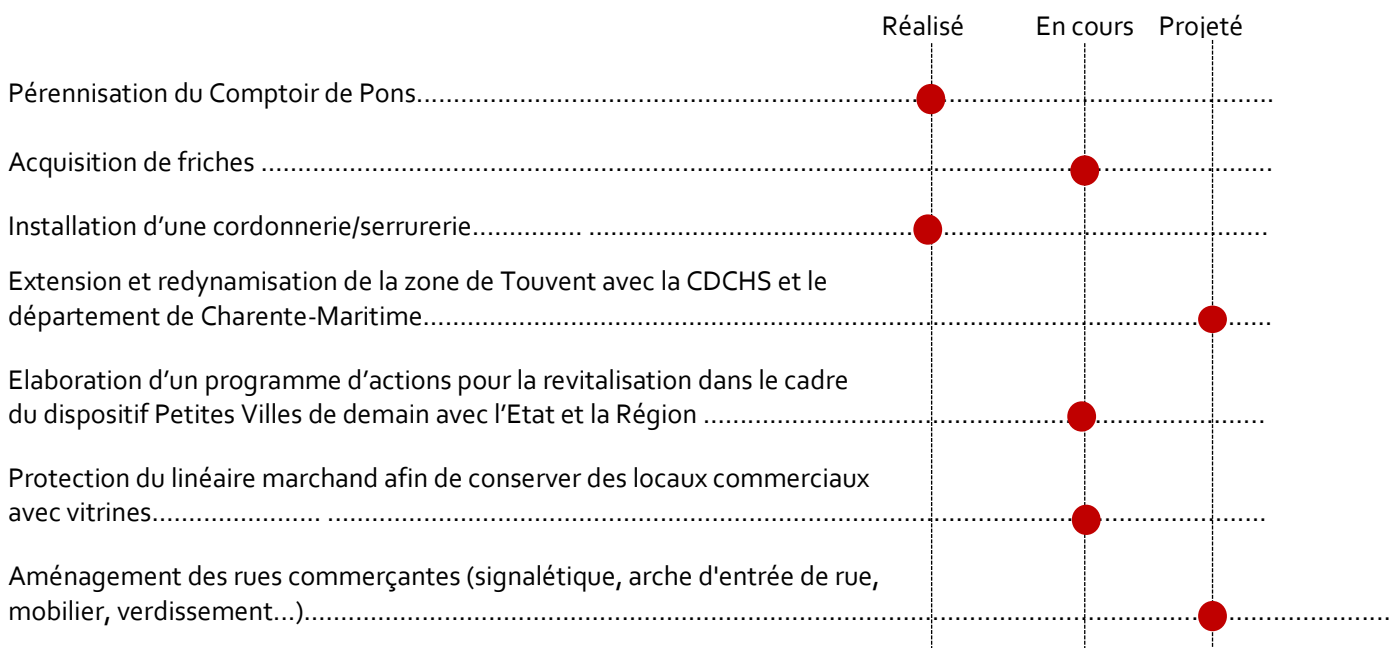
**2000** : nombre d'affiches du cinéma de Pons inventoriées et mises en vente publique.

**20** : événements culturels et festifs organisés chaque année directement par la ville de Pons ou avec ses partenaires.

**12** : expositions chaque année au donjon

**20** : C'est l'âge du festival des Fadas du Barouf ! Un anniversaire à ne pas manquer...

## Créer une dynamique d'activités et de commerces



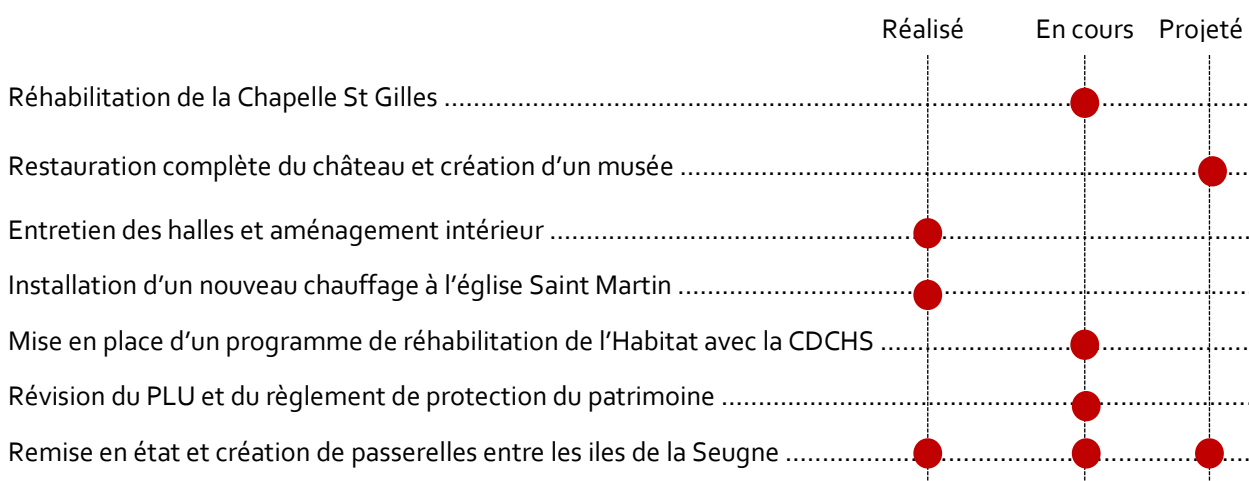
*[[ L'essai d'un marché en soirée avec une offre Bio a été stoppée par les partenaires qui avaient souhaité porté avec nous ce projet. Nous ne renonçons pas, et travaillons à consolider nos marchés du matin et à une nouvelle offre alimentaire en circuits courts. ]]*

**25** : producteurs partenaires qui vendent le fruit de leur travail au Comptoir de Pons, géré par Pons Actions Commerciales

**57%** : de la population du bassin de vie fait ses achats REGULIEREMENT en centre-ville de Pons, pour une dépense hebdomadaire oscillant (pour 73% d'entre eux, entre 10 et 50 euros (enquête institut Emprixia 2022).

## Entretenir et valoriser notre patrimoine

Rien ne sert d'entretenir si il n'y a pas activité pour valoriser ! Nous travaillons à un parcours de découverte ludique et pédagogique pour toute la famille !



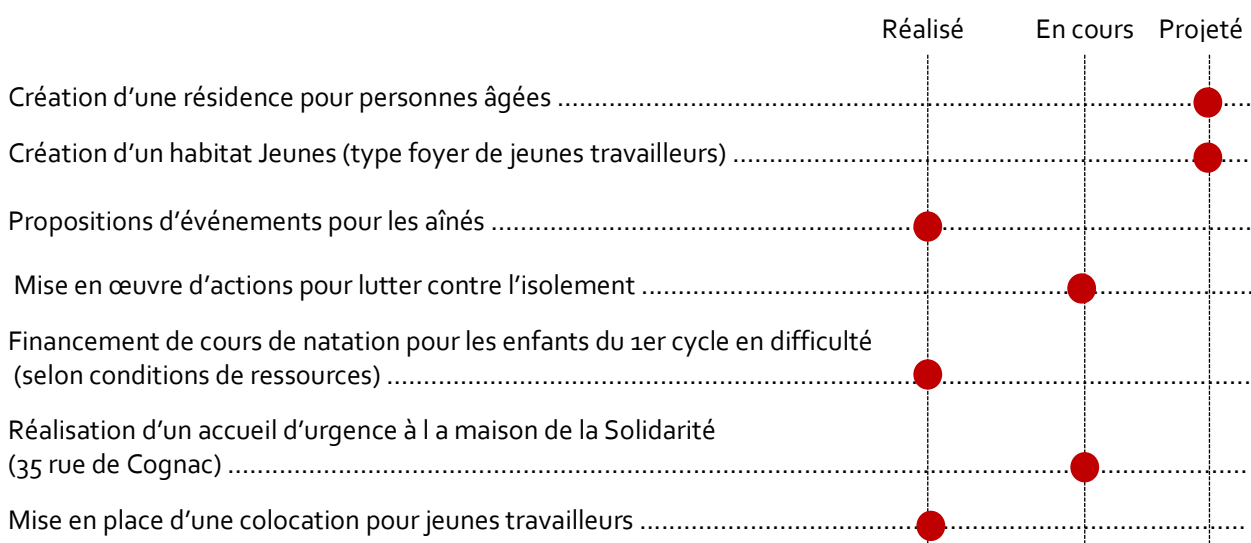
*[[ Nous travaillons avec la Fondation du patrimoine afin de collecter des fonds privés pour financer les travaux du château, que nous proposerons également à la mission Bern. ]]*

**2024** : C'est l'année qui devrait voir l'aboutissement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme, rendu obligatoire par la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale en Haute-Saintonge (avec application de la loi Climat et résilience).

**3.9** : millions d'euros hors taxes pour la réhabilitation complète du Chateau (sans son contenu)

## Entraide et solidarité

Action sociale - Il faut malheureusement s'attendre à un besoin de solidarité et d'aide croissant.



*[[ Le CCAS c'est aussi : la création de groupes de paroles à destination des aidants, l'aide à la redynamisation des associations en sommeil (club des aînés, don du sang et AFM Téléthon), la création du Goûter solidaire en partenariat avec le centre social et les restos du coeur, le financement de places de théâtre à la Distillerie pour les familles démunies, l'animation des jardins familiaux... ]]*

**105** : personnes ont été accueillies lors des permanences du CCAS (tous les après-midi)

**9** : Ukrainiens hébergés pendant 9 mois par la Ville de Pons.



## Aménager les entrées de ville

Ces aménagements concernent aussi le département (route départementales) et la région (gares scolaires et gare ferroviaire). Outre les projets ci-dessous nous avons obtenu du département l'étude d'une solution pour faciliter l'accès et la sortie de Touvent (rond-point). Un projet a été esquissé et doit faire l'objet d'un examen complémentaire pour envisager toutes ses conséquences (y compris sur le budget du département).

	Réalisé	En cours	Projeté
Place de l'Europe et rue G Moreau.....		●	
La rue de Cognac .....		●	
La place Sémard - la gare - adaptation à l'intermodalité .....			●

*[[ Nous avons obtenu le financement d'une étude mobilité pour analyser et proposer un plan de déplacements et de circulation .... à suivre ! ]]*

**13** : C'est le nombre de cars scolaires qui stationnent chaque jour sur la place de l'Europe, et qui sont également accessibles au public (sous réserve de disponibilité de place et de s'être acquitté de son ticket de transport au préalable).

**22** : trains s'arrêtent tous les jours en gare de Pons (vers Saintes/La Rochelle ou Bordeaux), complétés par des cars (vers Cognac/Barbezieux/Angoulême, Saintes/Niort ou encore l'Est et le sud du département).

# Les hypothèses pour le budget prévisionnel 2023

Le budget 2023 permettra de poursuivre le travail présenté ci-dessus. Il sera réalisé à partir des hypothèses suivantes, en tenant compte des éléments de la loi des finances 2023 et du contexte inflationniste. Il sera soumis au vote du Conseil municipal le 25 janvier 2022.

## Les recettes

### Les dotations d'Etat

- Le projet de loi de finances indique une enveloppe constante pour la Dotation Globale de Fonctionnement. La commune devrait percevoir une dotation générale de fonctionnement à l'identique.
- La cotisation sur la valeur des entreprises est supprimée mais devrait être compensée. Par mesure de précaution, compte tenu que nous ne connaissons pas l'année de référence pour la compensation, nous prévoyons une recette à 80% du réalisé 2022.

### Les recettes fiscales

Nous n'augmenterons donc pas la part communale des impôts locaux.

Toutefois une hausse des recettes nous est annoncée avec la hausse estimée de 7% des bases locatives.

### Les recettes tarifaires

Nous alignerons le prévisionnel 2023 sur le réalisé 2022.

## Les dépenses

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, prônée chaque année depuis 3 ans reste un objectif dans le contexte bouleversé que nous connaissons, afin de maintenir une marge de manœuvre pour les travaux à réaliser, que ce soit en régie ou en prestations.

### Dépenses de personnel à maîtriser

A la 2ème hausse du point d'indice, nous pouvons nous attendre à une nouvelle hausse du SMIC.

Nous proposerons donc une enveloppe équivalente à 2022, augmentée du montant d'une éventuelle réévaluation du SMIC (+3%), des traditionnels avancements d'échelons et/ou de grade, des aménagements de postes pour raison médicales et des dépenses en personnel pour le recensement (27 600 euros). Soit un total de 3 780 000 euros (3 670 600 en 2022).

Tout recrutement en 2023 devra être réalisé à masse budgétaire constante.

Les Recettes (aide pour les postes RPE et Ingénierie PVD et coordonnateur CAF et pour le recensement) seront de l'ordre de 105 000 €. Cela ramène donc la dépense réelle à 3 675 000 €.

### Dépenses énergétiques

Compte tenu des mesures prises, nous espérons diminuer la facture globale, estimée à 1 300 000 euros, de 300 000 euros.

### Eau et assainissement

La fin légale du contrat avec la SAUR nous a contraint à revenir sur les tarifs du marché. Nous devons donc nous attendre à une augmentation de 30 %, ce qui est un moindre mal lorsque nous comparons le prix de l'eau dans les autres communes.

## **Soutiens aux associations**

Le maintien de notre soutien à la vie associative est un impératif pour notre équipe. Outre les subventions allouées, les équipements mis à disposition sont variés et de qualité. La Maison des services et des associations est un équipement complémentaire, dans un cadre magnifique.

A noter cette année, les Fadas célébreront leurs 20 ans. Nous souhaitons que la commune participe de manière exceptionnelle à cet événement particulier.

## **Action sociale**

Compte tenu du contexte, il nous faut malheureusement nous attendre à un besoin de solidarité et d'aide croissant.

## **Maison de santé**

Le projet d'accueillir un nouveau médecin généraliste en janvier 2022 et les besoins des sages-femmes imposent des investissements, encore à l'étude.

## **Les programmes pluriannuels**

Nous avons instauré ces programmes pour résorber progressivement le retard pris en maintenance et entretien de différents équipements, mais aussi à réaliser des économies de fonctionnement en limitant l'utilisation d'eau et d'énergie. Nous souhaitons donc les maintenir et d'accentuer l'effort budgétaire lorsque cela est possible.

- Voiries et effacement des réseaux -
- Réhabilitation énergétique
- Passage en Led
- Réhabilitation du patrimoine historique
- Maintien de l'équipement informatique (écoles et mairie)